

# Séance du Conseil Municipal

## du 31 Août 2011

L'an deux mil onze, le 31 août à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de RENAGE, Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du centre socioculturel, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 août 2011

### Présents :

MM. et MMES. OLIVIERI. GIRERD. ROYBON. ROUSSET. PELLISSIER. KATCHADOURIAN. RICHARD. PERRIOLAT. BASSEY. CUNIBERTO. THEAUDIN. BERTONA. MATTIA. MENDES TEXEIRA. PONZONI. RINDONE. BEAU.

### Absents :

MM. et MMES GAUTHIER. SPOSITO. GUAGLIANONE. MANSOURI. KAYAKUSU.

### Procuration :

Mr CORONINI donne procuration à MME GIRERD.

**MERCREDI 31 AOUT 2011**

**A 20 H 00**

**Salle du Centre Socioculturel**

### Ordre du Jour

#### I-Marché public :

- **Objet :** Le marché de restauration scolaire.
- **Objet :** Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des vestiaires sportifs.

#### II- Ressources Humaines :

- **Objet :** Un complément à la délibération sur les avancements de grades.
- **Objet :** Attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.
- **Objet :** Mise à disposition de Mr Fabien DUVERT à la ville de saint Marcellin.
- **Objet :** Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine.
- **Objet :** Création de deux postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

#### III- Finances :

- **Objet :** Actualisation de la redevance du domaine public 2011.
- **Objet :** Décision modificative budget eau n°1 virement de crédit entre chapitres dépenses fonctionnement.
- **Objet :** Décision modificative n°2 budget eau crédits supplémentaires.
- **Objet :** Décision modificative n°3 budget eau virement entre crédits entre chapitre dépenses investissement.
- **Objet :** Décision modificative budget commune n°1 virement de crédit entre chapitres section investissement.
- **Objet :** Décision modificative n°2 budget assainissement crédits supplémentaires section de fonctionnement.
- **Objet :** Délibération fixant les tarifs de l'école de musique pour l'année 2011/2012.

#### III- Scolaire :

- **Objet :** Délibération fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012

### Observation sur le compte rendu du 17 juin 2011

Aucune observation.

Melle GIRERD est désignée secrétaire de séance.

Melle GIRERD effectue l'appel des membres du Conseil Municipal.

## **I-MARCHE PUBLIC :**

### **LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Délib. : 44 /2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Ronald BASSEY informe l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Marché Public de restauration scolaire passé avec la société Guillaud pour les deux années scolaire à venir soit 2011/2012 et 2012/2013.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché public de restauration scolaire avec la société Guillaud.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

### **LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES VESTIAIRES SPORTIFS**

Délib. : 45 /2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Michel PELLISSIER informe l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Marché Public de maîtrise d'œuvre avec la société LM archis située à LA MURETTE pour la réalisation des vestiaires sportifs.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec la société LM archis située à LA MURETTE.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

## **II-RESSOURCES HUMAINES :**

### **UN COMPLEMENT A LA DELIBERATION SUR LES AVANCEMENTS DE GRADES**

Délib. : 46/2011

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans la délibération n° 37/2011, il y avait lieu de lire la création de deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et la suppression de deux postes d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe au lieu de trois postes.

Le reste de la délibération n° 37/2011 reste sans changement.

Fait et délibéré à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La modification de la délibération n° 37/2011 comme indiqué ci-dessus.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

### **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

Délib. : 47/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, Adjoint aux finances rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de conseil annuelle est attribuée au comptable du trésor.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Il est décidé de :

- demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera répartie entre Monsieur CAYRON Gérard du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2011 et Monsieur LICHA Franck du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2011.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

### **MISE A DISPOSITION DE Mr FABIEN DUVERT A LA VILLE DE SAINT MARCELLIN**

Délib. : 48/2011

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du directeur général des services auprès de la mairie de Saint Marcellin pour les mois de juillet et d'août 2011.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition correspond à l'équivalent d'un mi-temps et que la mairie de Saint Marcellin remboursera 50% des charges salariales du poste.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la mairie de Saint Marcellin.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

### **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE**

Délib. : 49/2011

Invité par Monsieur le Maire, Madame Amélie GIRERD, première adjointe, informe l'assemblée de la nécessité d'augmenter le temps de travail du poste d'un adjoint du patrimoine de 25 h 00 à 30 h 00 par semaine.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 3 décembre 2001 portant création d'un emploi d'agent du patrimoine à temps non complet (25h00 hebdomadaire) ;

Considérant les besoins du service ;

Décide :

- la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30h00 hebdomadaire) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- la suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe à 25 h 00 sous réserve de l'avis du CTP de la Commune de Renage.

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2011.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

### **CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Délib. : 50/2011

Invité par Monsieur le Maire, Madame Myriam MATTIA, conseillère déléguée au personnel, propose la création de deux postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour pallier de prochains départ à la retraite.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- La création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :
  - 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 h.
  - 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 h.

Dit que les dépenses ainsi occasionnée seront réglées à partir du crédit ouvert au chapitre 012 de l'exercice en cours.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

### **III - FINANCES:**

#### **ACTUALISATION DE LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC 2011**

Délib. : 51/2011

Toute occupation du domaine public à des fins privées doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire

Le maire propose, en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, d'actualiser cette redevance sur la commune de Renage selon les tarifs suivants :

Artère souterraine : 35€53 par km  
 Artère aérienne : 47€38 par km  
 Autres installation : 23€69 par m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal décide d'appliquer ces tarifs pour les réseaux de téléphonie exploités par ORANGE :

- 7km49 x 36.97 = 276.90€
- 12km15 x 49.29 = 598.87€
- 7m<sup>2</sup> x 24.64 = 172.48€

Soit au total pour l'année 2011 : 1048.25€

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU N° 1 VIREMENT DE CREDIT ENTRE CHAPITRES DEPENSES FONCTIONNEMENT**

Délib. : 52/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget EAU de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

| DESIGNATION DES ARTICLES           | DIMINUTION CREDITS |              | AUGMENTATION CREDITS |              |
|------------------------------------|--------------------|--------------|----------------------|--------------|
|                                    | Article            | Montant en € | Article              | Montant en € |
| Pertes sur créances irrécouvrables | 654                | 1 000.00     |                      |              |
| Titres annulés sur exercices préc. | 673                | 3 000.00     |                      |              |
| Charges d'intérêts                 |                    |              | 66111                | 4 000.00     |
| <b>TOTAL</b>                       |                    | 4 000.00     |                      | 4 000.00     |

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,  
 Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET EAU CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Délib. : 53/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget EAU de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

| DESIGNATION DES ARTICLES       | CREDITS SUPPL. DEPENSES |                 | CREDITS SUPPL. RECETTES |                 |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
|                                | Article                 | Montant en €    | Article                 | Montant en €    |
| Imp. vers. sur rémunération    | 6338                    | 400.00          |                         |                 |
| Rémunération du personnel      | 6410                    | 7 500.00        |                         |                 |
| Charges séc. soc. et prévoy.   | 6450                    | 1 100.00        |                         |                 |
| Vente d'eau                    |                         |                 | 70111                   | 950.00          |
| Rbrsmt tvx branchement AEP     |                         |                 | 704                     | 6 500.00        |
| Autres prestations service     |                         |                 | 7068                    | 1 500.00        |
| Recouv. sur créances irrécouv. |                         |                 | 7714                    | 50.00           |
| <b>TOTAL</b>                   |                         | <b>9 000.00</b> |                         | <b>9 000.00</b> |

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,  
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET EAU VIREMENT ENTRE CREDITS ENTRE CHAPITRE  
DEPENSES INVESTISSEMENT**

Délib. : 54/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget EAU de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit suivants :

| DESIGNATION DES ARTICLES  | DIMINUTION CREDITS |               | AUGMENTATION CREDITS |               |
|---------------------------|--------------------|---------------|----------------------|---------------|
|                           | Article            | Montant en €  | Article              | Montant en €  |
| Matériel de bureau & inf. | 2183               | 500.00        |                      |               |
| Emprunts à rembourser     |                    |               | 1641                 | 500.00        |
| <b>TOTAL</b>              |                    | <b>500.00</b> |                      | <b>500.00</b> |

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,  
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE VIREMENT ENTRE CREDITS ENTRE CHAPITRE  
SECTION INVESTISSEMENT**

Délib. : 55/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

| DESIGNATION DES ARTICLES | DIMINUTION CREDITS |                  | AUGMENTATION CREDITS |                  |
|--------------------------|--------------------|------------------|----------------------|------------------|
|                          | Article            | Montant en €     | Article              | Montant en €     |
| Matériel roulant         | 21571              | 200.00           |                      |                  |
| Immobilisation en cours  | 2313               | 11 000.00        |                      |                  |
| Rbrsmt capital emprunts  |                    |                  | 1641                 | 200.00           |
| Matériel bureau & inf    |                    |                  | 2183                 | 11 000.00        |
| <b>TOTAL</b>             |                    | <b>11 200.00</b> |                      | <b>11 200.00</b> |

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT CREDITS SUPPLEMENTAIRES SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Délib. : 56/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

| DESIGNATION DES ARTICLES  | CREDITS SUPPL. DEPENSES |                  | CREDITS SUPPL. RECETTES |                  |
|---------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|                           | Article                 | Montant en €     | Article                 | Montant en €     |
| Entretien & réparation    | 615                     | 10 000.00        |                         |                  |
| Charges d'intérêts        | 66111                   | 1 600.00         |                         |                  |
| Rbrsmt tvx branchement EU |                         |                  | 704                     | 11 600.00        |
| <b>TOTAL</b>              |                         | <b>11 600.00</b> |                         | <b>11 600.00</b> |

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,  
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET EAU VIREMENT ENTRE CREDITS ENTRE CHAPITRE DEPENSES INVESTISSEMENT**

Délib. : 57/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

| DESIGNATION DES ARTICLES | DIMINUTION CREDITS |               | AUGMENTATION CREDITS |               |
|--------------------------|--------------------|---------------|----------------------|---------------|
|                          | Article            | Montant en €  | Article              | Montant en €  |
| Immobilisations en cours | 2315               | 500.00        |                      |               |
| Emprunts à rembourser    |                    |               | 1641                 | 500.00        |
| <b>TOTAL</b>             |                    | <b>500.00</b> |                      | <b>500.00</b> |

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,  
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

**DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE 2011/2011**

Délib. : 58/2011

Invité par Monsieur le Maire, Madame GIRERD 1<sup>ère</sup> adjointe propose de fixer les tarifs de l'école de musique

**TARIFS 2011-2012 - ECOLE DE MUSIQUE**

| QUOTIENT  | 0 à 305 | 306 à 457 | 458 à 610 | 611 à 762 | 763 à 914 | 915 à 1200 | >1200 | extérieur 0 à 914 | extérieur > 915 |
|---|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-------|-------------------|-----------------|
| Instrument à vent (avec orchestre quand niveau ok)                    | 75      | 85        | 90        | 95        | 100       | 110        | 120   | 180               | 220             |
| Instrument à vent ss orchestre (l'élève choisit de ne pas participer) | 150     | 165       | 175       | 185       | 195       | 210        | 225   | 330               | 380             |
| Cours privés  | 30      | 40        | 45        | 50        | 55        | 60         | 65    | 65                | 65              |
| Solfège seul / éveil  | 50      | 60        | 70        | 80        | 90        | 100        | 110   | 140               | 160             |
| Solfège ou éveil+découverte   | 80      | 85        | 90        | 95        | 100       | 105        | 110   | 180               | 220             |
| Solfège ou éveil+découverte privé                                     | 55      | 60        | 65        | 70        | 75        | 80         | 85    | 105               | 125             |
| 2ème instrument à vent  | 65      | 65        | 65        | 65        | 65        | 65         | 65    | 80                | 80              |

|                       |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|-----------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 2ème instrument privé | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| Musique d'ensemble    | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 | 35 |

Moins 10 % 2ème enfant moins 10% par enfant supplémentaire pour les extérieurs  
 Moins 20 % 3ème enfant pour les Renageois  
 Moins 30 % 4ème enfant Possibilité de règlement en 2 ou 3 fois

Pour les adultes n'ayant pas de quotient familial, le tarif maximum s'applique, sauf pour les étudiants et bénéficiaires des revenus minimums qui obtiennent une réduction de 15%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,  
 Décide, à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs susvisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 jusqu'au 31 août 2012

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

#### **IV- SCOLAIRE :**

##### **DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

Délib. : 59/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur BASSEY, adjoint aux affaires scolaires, propose de fixer les tarifs restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit :

- |   |            |
|---|------------|
| - Tarifs repas enfants :                                    | 3.25 € TTC |
| - Tarifs repas enfants domiciliés à l'extérieur de Renage : | 4.10 € TTC |
| - Tarifs repas adultes :                                    | 4.10 € TTC |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs susvisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

##### **DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE DE CLIS DE RIVES**

Délib. : 60/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Ronald BASSEY informe l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière au frais de fonctionnement de la classe de CLIS de Rives.

Cette participation s'élève à 277,19 € par enfants soit pour l'année scolaire 2010/2011, 554,38€ pour les deux enfants renageois scolarisés dans cette classe.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière au frais de fonctionnement de la classe de CLIS de Rives.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

## **V- URBANISME :**

### **DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEES AU NIVEAU DE LA PLACE CARDINALE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**

Délib. : 61/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur PELLISSIER informe l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux de réfection de chaussées au niveau de la place cardinale avec le Conseil Général de l'Isère.

La participation du Conseil Général pour la réfection des chaussées sur la RD 45 entre les PR 8+700 et 8+820 s'élève à 13 589.14 € HT, actualisation comprises.

Après avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux de réfection de chaussées au niveau de la place cardinale avec le Conseil Général de l'Isère.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité**